

de son administration au sous-ministre. Au cours de 1962, un nouveau service a été institué pour élaborer des programmes aux termes de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles du Canada. Le ministère régit les écoles d'agriculture, la Commission du service téléphonique de l'Ontario, le service de la comptabilité et le personnel.

La Division de la commercialisation est chargée de l'administration du service des coopératives, du service de l'industrie laitière, du service de l'expansion des marchés, du service de l'inspection des produits agricoles et du Comité de la main-d'œuvre agricole. Le Service des coopératives a pour mission d'encourager et d'aider les coopératives à exploiter des entreprises solides et profitables sous la direction de leurs membres; il applique aussi la loi sur les prêts aux coopératives. Le Service de l'industrie laitière assure un service d'inspection, d'enseignement et de surveillance des laiteries et encourage la production de lait sain à la ferme. L'Office du lait de l'Ontario, établi en vertu de la loi sur l'industrie laitière, réglemente et surveille la vente du lait et de la crème. Le Service de l'expansion des marchés s'efforce d'élargir les débouchés intérieurs et étrangers des produits agricoles de l'Ontario.

La Division de la production et de la propagande administre le service de la propagande, le service de la zootechnie, le service de l'économie rurale et de la statistique, le service des sociétés agricoles et horticoles, les fermes de démonstration et le service des grandes cultures. Le Service de la propagande compte un représentant agricole par comté et région; il possède des services d'instruction et de propagande et dirige les travaux des cercles 4-H ainsi que les associations de jeunes cultivateurs de l'Ontario. Le Service aide également les cultivateurs et colons du nord de l'Ontario dans le défrichement et le défonçage des terres et l'amélioration des troupeaux et des fermes. La Section de l'économie domestique, qui relève du Service de la propagande, dirige les organisations de femmes rurales. Le Service de la zootechnie met en œuvre des programmes d'amélioration du bétail et porte une attention particulière à l'hygiène vétérinaire, soutient les associations d'éleveurs d'animaux de race, délivre les permis aux centres d'insémination artificielle, de ventes collectives, d'entreposage des laines et de classement d'œufs. Le Service de l'économie rurale et de la statistique agricole effectue des recherches sur la gestion, les frais de production, la commercialisation et l'utilisation des terres; en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, il recueille et publie les données sur la production agricole. Le service des sociétés agricoles et horticoles fournit de l'aide aux expositions agricoles et horticoles, concours de labour et autres; il applique, en outre, la loi relative aux centres communautaires. Les fermes de démonstration du nord de l'Ontario, l'une située à New Liskeard et l'autre à Sault-Sainte-Marie, servent à mettre en pratique les méthodes adaptées à la région; à l'heure actuelle, l'élevage des bovins de boucherie retient l'attention de ces fermes. Le Service des grandes cultures encourage l'application de bonnes méthodes culturales, l'utilisation de lignées améliorées de graines de semence et l'amélioration des pâturages. Il applique, en outre, la loi sur la destruction des mauvaises herbes.

L'Institut de recherches coordonne toutes les recherches entreprises aux écoles et collèges d'agriculture de la province et se charge, en outre, de mettre en œuvre un programme complet de recherches destiné à aider l'agriculture et l'industrie connexe.

Manitoba.—Le ministère de l'Agriculture et de la Conservation comprend les divisions suivantes: propagande agricole; bétail; industrie laitière; sols, cultures et destruction des mauvaises herbes; publications, statistique, radio et information; services de coopération; laboratoire vétérinaire provincial et régularisation et conservation des eaux.

Le Service de la propagande s'occupe d'économie agricole, d'horticulture, d'aviculture, de génie agricole, d'entomologie, d'apiculture, des cercles 4-H et du travail féminin. Des spécialistes se consacrent à ces matières. Il se tient dans toute la province des réunions et journées agricoles et il se donne des cours abrégés en agriculture. Il y a au Manitoba 37 représentants agricoles et six adjoints qui, dans 35 bureaux, s'occupent d'une à cinq municipalités. Quatorze spécialistes en économie ménagère sont au service de régions particulières.